



Compte Rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 10 mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de **LE THILLAY**, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents :

Le Président : Monsieur **GEBAUER**,

Élues : Madame **RODRIGUES**, Madame **DA CRUZ**,

Conseillers nommés : Monsieur **LICETTE**, Madame **LEONI**, Madame **GEBAUER**.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Madame **TOURBEZ** a donné pouvoir à Monsieur **LICETTE**,
Madame **LE MILLOUR** a donné pouvoir à Madame **RODRIGUES**,
Madame **GALTIE** a donné pouvoir à Monsieur **Le Maire**.

Madame **TYCHYJ** et Madame **GALLE** absentes.

Date de convocation : 3 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 9

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 17 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le **Président du CCAS** informe les membres du Centre Communal d'Action Sociale que le Compte de Gestion du Centre Communal d'Action Sociale établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président du CCAS et du Compte de Gestion.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **ADOpte** le Compte de Gestion du Centre Communal d'Action Sociale du Receveur pour l'exercice 2024, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président du CCAS pour signer tout document relatif à ce dossier.

CONSIDERANT l'exposé des conditions d'exécution du Budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2024.

Monsieur le **Président** ayant quitté la séance et le Conseil d'Administration du CCAS siégeant sous la présidence de Monsieur **LICETTE**,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

⇒ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

	Fonctionnement
Dépenses	66 221,21 €
Recettes	78 407,95 €
Excédent	12 181,74 €

Il n'y a pas d'investissement au CCAS.

⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président du CCAS pour signer tout document relatif à ce dossier.

III/ AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2024

Délibération N° 03.03.2025

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU la délibération n° 2.03.2025 en date du 10 mars 2025, portant approbation du Compte Administratif du Budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024,

VU le résultat de fonctionnement en excédent de clôture 2024 de **12 181,74 €**.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

⇒ **AFFECTE** au compte 002 « excédent de fonctionnement » la somme de **12 181,74 €**.

⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président du CCAS pour signer tout document relatif à ce dossier.

IV/ BUDGET PRIMITIF 2025

Délibération n° 04.03.2025

CONSIDERANT les propositions de Monsieur le Président du CCAS concernant l'établissement du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025,

⇒ **VOTE** le Budget Primitif 2025 par chapitre,

⇒ **APPROUVE** le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2025, qui s'équilibre :

➤ En dépenses et recettes de la section de fonctionnement à la somme de **103 451,00 €**

⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le **Président** du CCAS pour signer tout document relatif à ce dossier.

V/ DEMANDE DE SUBVENTION

Délibération n° 05.03.2025

VU la demande de subvention, pour l'exercice 2025, et après étude du dossier,

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'octroyer une subvention selon le tableau ci-après, pour l'exercice 2025,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

⇒ **DECIDE** de ne pas octroyer de subventions selon le tableau ci-après,

Intitulés	Montant
F.S.L (Fond de Solidarité Logement)	0 €
TOTAL	0 €

⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président du CCAS pour signer tout document relatif à ce dossier.

VI/ DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Délibération n° 06.03.2025

Une administrée se retrouve dans une situation très compliquée depuis sa séparation avec son mari. Mère de 3 enfants, elle occupe un poste d'assistante dentaire au sein du CMS de la mairie de STAINS. Madame a accumulé des dettes de garderie et de cantine d'un montant de 1 014,39 €, ainsi qu'une dette d'EDF et d'eau. Madame a pu voir un assistant social de son travail qui va lui débloquer un FSE (Fond de solidarité Energie) pour régler les factures d'énergies et d'eau.

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir prendre en charge une partie ou la totalité de la créance de la cantine et de la garderie qui s'élève 1 014,39 €

CONSIDERANT qu'au vu de la situation financière de cette jeune femme, il est proposé de lui accorder une aide financière correspondant à une partie ou à la totalité de la dette des cotisations de la cantine, et de la garderie.

Après en avoir débattu, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** de lui accorder une réduction de 500,00 € sur la dette de cantine et de garderie qui s'élevait à 1014,39 €.

⇒ **AUTORISE ET DONNE** pouvoir à Monsieur Le Président du Centre Communal d'Action Sociale pour signer tout document relatif à ce dossier.

VII/ INFORMATIONS

- Le banquet des Anciens :

Le nombre des participants pour le banquet des Anciens du 1er Mars 2025 s'élevait à 150 personnes, contre 139 l'année dernière. Cette année le Brésil était à l'honneur. Le banquet a rencontré un vif succès cette année encore.

- Atelier pour la mémoire :

Le 24 février 2025 un nouvel atelier j'ai la mémoire qui chante de 2h30 a été initié. 15 participants ont pu participer à cet atelier entièrement dédié aux seniors de la commune.

- Atelier floral « fête du printemps » :

Le 30 avril 2025 un atelier floral à l'attention des seniors entièrement gratuit sera initié. Ils pourront confectionner des centres de tables avec des fleurs fraîches. Monsieur Licette propose de distribuer les flyers lors de son assemblée générale du samedi 15 mars 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

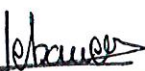
La prochaine séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se tiendra le 23 juin 2025

ACCORD POUR DIFFUSION AUX MEMBRES DU CCAS

Le Thillay, le 11 mars 2025



Le Maire,
Président du C.C.A.S


Patrice GEBAUER